

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2017 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	38
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de votants	29
Date de la convocation	13 mars 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le vingt-deux du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Brigitte ALIX, Germain ALIX, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Laurent FOUQUET, Isabelle GABRIEL, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Bertrand LECONTE, Jean-Louis MATELOT, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Antoine AMBROIS (pouvoir à Michel NICOLAÏ), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Patrick GAUTIER (pouvoir à Annie BACON), Valérie MONTRIEUL-XAMENA (pouvoir à Richard LETERRIER)

ABSENTS EXCUSES : Fabrice CORNICARD, Francis DISS, Carine LEE, Jean-Pierre ROMANET

ABSENTS : Johanna BRUNET, Dominique LEGOUPIL, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Maurice POUTAS

Secrétaire de séance : Jean-Louis MATELOT

M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal des ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Signature d'une décision dans le cadre de la délégation donnée au maire pour un don de 2000€ par l'Association du Patrimoine
- Approbation du plan de formation 2017 par le Centre de Gestion
- Réforme des cartes d'identité
- Nomination des référents (1 titulaire et 1 suppléant) aux affaires scolaires
- Bien en déshérence

Le compte-rendu du conseil du 15 février 2017 est validé.

1/ Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Décision n°1 : le godet du tracteur a été vendu pour la somme de 276€
- Décision n°2 : le loyer du 14 La Rue à Vrasville est modifié et passe à 510.00€ au lieu de 540.00€
- Décision n°3 : Convention avec la Maison d'Assistantes Maternelles
- Décision n°4 : Vente de la licence IV pour la somme de 2500.00€

2/ Délibération pour la participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la liste des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés,

M. le Maire propose les possibilités suivantes :

- Choix 1 : 2 critères retenus (situation familiale et type de contrat)
 - Hypothèse 1 : participation de 15€ par agent et 5€ par enfant
 - Hypothèse 2 : participation de 20€ par agent
 - Hypothèse 3 : participation de 15€ par agent et 5€ par enfant. Pas de contrat de droit privé
 - Hypothèse 4 : participation de 20€ par agent. Pas de contrat de droit privé
- Choix 2 : 3 critères retenus (situation familiale, grade et type de contrat)
 - Hypothèse 1 : participation de 15€ par agent catégorie C, 10€ par agent catégorie B, 5€ par agent catégorie A et 5€ par enfant
 - Hypothèse 2 : participation de 15€ par agent catégorie C, 10€ par agent catégorie B, 5€ par agent catégorie A
 - Hypothèse 3 : participation de 20€ par agent catégorie C, 15€ par agent catégorie B, 10€ par agent catégorie A et 5€ par enfant. Pas de contrat de droit privé
 - Hypothèse 4 : participation de 20€ par agent catégorie C, 15€ par agent catégorie B, 10€ par agent catégorie A. Pas de contrat de droit privé

Cette proposition sera transmise au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 27 voix pour et 2 voix contre,

- Décide d'opter pour le choix 1, Hypothèse 1 : participation de 15.00€ par agent et 5.00€ par enfant.
- Accepte de transmettre cette proposition au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour avis.

3/ Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS

L'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ouvre droit à une redevance d'occupation du domaine public. Le volume de la population installée sur la commune étant de moins de 2 000 habitants, Il propose au conseil :

- d'instituer la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- de fixer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune à la création de la commune nouvelle de Vicq sur Mer au 1er janvier 2016, soit 1026 habitants ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- sollicite le versement de la RODP ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

4/ Don de 2000€ par l'Association du Patrimoine

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une décision a été prise dans le cadre de sa délégation pour accepter le don fait par l'Association du Patrimoine pour la somme de 2000€.

5/ Nomination de référents aux affaires scolaires – 1 titulaire et 1 suppléant

M. le Maire explique au Conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école, la commune allait payer les frais de scolarité des enfants scolarisés en maternelle et primaire.

M. le Maire souhaite nommer des référents (titulaire et suppléant) aux affaires scolaires pour représenter la commune aux conseils d'école et avoir une liste précise des enfants.

Mmes Isabelle GABRIEL et Brigitte ALIX se portent candidates.

Après concertation du conseil municipal, Mme Isabelle GABRIEL est nommée référente titulaire et Mme Brigitte ALIX, référente suppléante. Mme Arlette VALOGNES travaillera également sur ce dossier.

6/ Location à l'association « L'Univers des doudous »

M. le Maire informe le Conseil municipal que les assistantes maternelles de la MAM ont demandé un délai supplémentaire d'un mois pour la signature du bail commercial, c'est-à-dire au 1^{er} mai 2017 au lieu du 1^{er} avril 2017. Actuellement, une assistante maternelle travaille à temps plein depuis le 1^{er} janvier, la deuxième est toujours en attente de son 3^{ème} agrément. La troisième assistante maternelle ne sera agréée qu'à partir du mois de juin.

Pour rappel, une gratuité de 3 mois leur avait été accordé le temps de réaliser leurs travaux, lancer l'activité et d'obtenir les agréments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 26 voix pour et 3 contre, décide d'accorder à la Maison d'Assistants Maternelles le report d'un mois pour la signature du bail commercial.

7/ Réforme des cartes nationales d'identité

Depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité doivent être faites auprès des mairies équipées du dispositif de prise d'empreintes biométriques. La liste des mairies équipées est disponible en mairie.

Un service de pré-demande en ligne est possible à l'adresse suivante : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Les administrés peuvent effectuer leur demande en ligne à la mairie sur le poste informatique mis à disposition.

8/ Plan de formation des agents

M. le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion a émis un avis favorable au plan de formation proposé.

Il énumère les différentes formations qui seront suivies par les agents en 2017.

9/ Procédure de bien sans maître

Le Maire explique au conseil municipal qu'un bien sans maître se situe sur la commune déléguée de Cosqueville.

En effet, il s'agit d'une grange, qui n'a plus de propriétaire connu.

Une procédure de bien sans maître est en cours.

10/ Tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles

Un planning de tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles va être mis en place pour les 4 bureaux de vote de la commune.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h pour les 2 tours (1^e tour : 23 avril / 2^{ème} tour : 7 mai)

11/ Projet d'accessibilité mairie, extension du cimetière et aménagement de l'atelier

M. Claude AUGÉARD informe le conseil municipal que les Architectes des Bâtiments de France ont émis des prescriptions sur les matériaux utilisés pour les travaux d'accessibilité. L'enrobé ne sera pas accepté. L'accès avant de la mairie sera réalisé en béton désactivé et l'arrière en béton stabilisé. Les subventions devraient couvrir la majeure partie du coût des travaux. 39% resteront à la charge de la commune.

12/ Travaux en cours

Les panneaux d'agglomération pour la commune déléguée de Gouberville sont commandés et seront mis en place avant l'été.

Les agents communaux ont réalisé des travaux sur les communes déléguées de Néville, Réthoville et Gouberville.

Les tontes et la taille ont commencé.

L'enfouissement Route du Vicq à Cosqueville commencera vers le 27 mars.

Une demande de mise en place d'un panneau d'orientation au Carrefour du Vicq, de lignes blanches au Vicq et d'installation de tables de pique-nique a été faite auprès des services de l'équipement.

Les travaux dans l'église de Cosqueville, sous l'égide de l'Association du Patrimoine, avancent bien. M. Claude AUGÉARD remercie les bénévoles pour leur implication.

La commission Travaux se réunira dès que les réponses aux subventions seront reçues.

En ce qui concerne le Presbytère de Gouberville, le conseil départemental versera une subvention de 75000€. La réserve ministérielle n'a pas encore répondu, de même pour les fonds européens.

13/ Dates à retenir

- Commission Animation : jeudi 30 mars 2017 à 18h30, salle Jules Ferry
- Commission Finances : lundi 10 avril 2017 à 18h
- Conseil Municipal : 12 avril 2017 à 20h30

14/ Questions diverses

- Mme Isabelle GABRIEL informe le conseil qu'une administrée se plaignait d'un besoin de travaux sur Bellanville (trous sur la chaussée, bas-côté non nettoyés). M. le maire rappelle que toute réclamation concernant les travaux doit être rapporté à Claude AUGÉARD, en charge des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.

